

SCRIPTA

Numéro Scripta : 6034

Auteur(s) : Raoul du Quesnay [particulier]

Bénéficiaire(s) : Les Préaux, Saint-Pierre de Préaux (abbaye)

Genre d'acte : notice

Authenticité : non suspect

Datation : [1152, 21 décembre-1167, 16 décembre]

Lieu d'émission : Les Préaux

Action juridique : donation

Langue du texte : latin

Analyse

Notification de l'aumône de Raoul du Quesnay faite en faveur de l'abbaye Saint-Pierre de Préaux : il donne le quart du moulin situé sur les eaux du Livet qu'avait tenu Guillaume Saim et à qui il avait succédé par droit héréditaire ; il ajoute la moitié de ce même moulin, distincte des parts des autres propriétaires, que lui et ses ancêtres avaient possédée ; ainsi que la terre le joutant où se trouve la maison du meunier, terre pour laquelle il devait rendre deux sous et deux cens ; en échange l'abbé Michel avec l'accord des moines l'exempte du service d'un cheval, de panage, des cens et du droit de mouture du grain à l'usage de sa maison, au cas où il voudrait le moudre à ce moulin ; s'il veut moudre ailleurs son grain, il le pourra sans contestation possible de la part de l'abbé ; enfin il ajoute la liberté de tous ses biens comme il les avait toujours tenus.

Tableau de la tradition

Éditions principales

- a. Delisle Léopold, Passy Louis, *Mémoires et notes de M. Auguste Le Prévost pour servir à l'histoire du département de l'Eure*, Évreux, Hérissey, 1862-1869, 3 vol., t. 2, p. 322.
- b. Rouet Dominique, *Le cartulaire de l'abbaye bénédictine de Saint-Pierre-de-Préaux (1034-1227)*, Paris, Éditions du CTHS (Collection de documents inédits sur l'Histoire de France, section d'Histoire et de Philologie des civilisations médiévales ; série in-8°, 34), 2005, n° A115, p. 109-110.

Indications

par Delisle, nouv. acq. fr., BnF, p. Caresme Anatole (Abbé), Charpillon, *Dictionnaire historique de toutes les communes du département de l'Eure*, Les Andelys, Delcroix, 1868-1879, 2 vol., t. 2, p. 448.

Dissertation critique

Michel, abbé de Saint-Pierre de Préaux, 21 décembre 1152 - 15 ou 16 décembre 1167.

Texte établi d'après b

Notum sit presentibus et futuris quatinus tempore Michaelis, abbatis Pratelli, Radulfus de Caisneio dedit Deo et ecclesie Sancti Petri de Pratellis in elemosinam quartam partem molendini siti super aquam de Liveth, quod tenuit Walterius Saim, quod etiam predicto Radulfo hereditario jure successerat. Dedit etiam dimidium ejusdem molendini quod, absque participatione eorum qui in eodem molendino participabantur, tam ipse quam predecessores sui hereditate possederant. Donavit insuper terram juxta molendinum in qua managium molendinarii

situm est, de qua debet reddere duos solidos et duos reguarz ; quapropter ipse dictus abbas Michael, tocius ecclesie concedente conventu, supradicto Radulfo et heredi suo concessit servitium caballi quietum et pasnagium suum et suos reguarz et sue proprie domus moltam, si ad predictum molendinum molere voluerit ; si vero noluerit, absque calumpnia justicie abbatis molat quo molere voluerit. Preter hec etiam omnium rerum suarum libertatem, sicut antiquitus tenuerat. Testes ex parte Radulfi : Robertus, sacerdos de Breteuis ; Anscetillus de Mara et Hunfridus, filius ejus ; Radulfus Ruffus ; Philippus, frater ejus ; Robertus le Mignon ; Gaufridus, filius Benske. Ex parte monachorum ; Hunfridus l'Engigneur ; Ricardus, frater ejus ; Odo, senescallus ; Rogerius de Becco ; Herbertus, frater ejus ; Willelmus, filius Christiani.